

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CONDAMINE CHÂTELARD

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le onze Avril à 19H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire, par courrier en date du 28 Mars 2025, s'est réuni dans la Salle de Rencontre (anciennement préau de l'Ecole Communale), sous la présidence de Madame la Maire.

Date de la convocation : 28/03/2025

Date d'affichage : 28/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : Mme JACQUES E., Mr BOERI C., Mr GUICHARD R., Mr BOUVET A., Mme AMARENCOS S., Mr JOBIN-ZEIMET S., Mr REYNAUD P. Mr GARINO J.

Absent(s) : Mr ROBIN N., Mr MATEOS

Pouvoir(s) :

Secrétaire de Séance : Mr GARINO J

DELIBERATION N° 11/2025

OBJET : Approbation du compte financier unique de l'année 2024 – BUDGET EAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Vu l'avis de la commission des Finances, Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1er janvier 2026. La commune a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets à compter du 1er janvier 2025.

Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU du budget eau fait ressortir les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL
Recettes	55 445,64	18 126,00	73 571,64
Dépenses	55 249,98	36 983,01	92 232,99
Résultat de l'exercice	195,66	-18 857,01	-18 661,35
Résultat antérieur reporté	2 763,37	234 112,73	236 876,01
Résultat de clôture	2 959,03	215 255,72	218 214,75

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, Madame la Maire s'étant retiré de la salle, à l'unanimité approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget eau.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, ont signé tous les membres présents

Délibération rendue exécutoire

Transmis à la sous-préfecture le

Publié le

Maire
JACQUES E.

Le Secrétaire de Séance
GARINO J.

Date de transmission de l'acte: 06/05/2025

Date de réception de l'AR: 06/05/2025

004-210400628-DE_011_2025-DE

AGEDI